

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 5683 du 11 septembre 2007 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint, chef de l'établissement départements et services communs (DSC) au directeur du département achats et logistiques (HAL)

NOR : *DEVT0766077S*

Le directeur général adjoint, chef de l'établissement DSC,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 par le président directeur général de la RATP au directeur général adjoint, chef de l'établissement départements et services communs (note générale n° 5539),

Décide :

Article 1^{er}

De déléguer au directeur du département achats et logistiques, la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des départements et services communs, à l'exception du département environnement et sécurité.

Annule et remplace la délégation de pouvoirs n° 5657 du 5 juin 2007.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 2007.

*Le directeur général adjoint,
chef de l'établissement DSC de la
RATP,
J. Theophile*